

**DEVIS CONCERNANT UN ACTE MÉDICO-CHIRURGICAL A VISÉE ESTHÉTIQUE  
ET THÉRAPEUTHIQUE**

Acte envisagé : .....

Date proposée : .....

Date de la première Consultation : .....

Type d'anesthésie :  Locale  Neuroleptanalgésie  Générale

En cas de consentement du patient, il sera réalisé par le **Docteur A.Tchakerian**, ayant la **spécialité de Chirurgie Plastique, Reconstructrice et Esthétique** reconnue officiellement par le conseil de l'ordre des Médecins de Paris auprès duquel il est inscrit sous le numéro 75 1 93488 6.

Il est garanti pour cet acte en responsabilité civile et professionnelle.

**Au bénéfice de :**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : .....

Adresse : .....

**Dans l'établissement suivant :** .....

**Coût Global des prestations** : TTC : .....€

Forfait d'hospitalisation : .....

Honoraires d'anesthésie : .....

Honoraires chirurgicaux : .....

(Il est à signaler que le coût des examens préopératoires n'est pas compris dans ce décompte, comprends le suivi postopératoire durant 3 mois )

Validité de 3 mois.

**Coût du Matériel implanté :** .....prix : .....TTC

Lorsque des dispositifs médicaux ou des produits injectables à visée esthétique sont utilisés, ils doivent être autorisés officiellement. Les références en seront détaillées sur la facture ( marque, fabricant, N°série, de lot...).

S'agissant d'un acte uniquement à visée esthétique, les examens, l'intervention, les prescriptions et l'arrêt de travail éventuel, **ne pourront être pris en charge** par l'Assurance Maladie.

Si vous le souhaitez, le **Dr Tchakerian** fournira à vous ou à votre médecin traitant, le compte-rendu opératoire.

Article D.6322-30 - D'un commun accord et en application de l'article L. 6322-2, il est convenu que doit être respecté **un délai minimum de 15 jours** entre la remise de ce document et l'intervention éventuelle. C'est un délai de réflexion avant toute décision, pour le praticien comme pour la personne examinée. Il ne peut être en aucun cas dérogé à ce délai, même sur la demande de la personne concernée. Pendant cette période, il ne peut être exigé ou obtenu de la personne examinée, directement ou indirectement, à quel titre que ce soit, ni sous quelque forme que ce soit une contrepartie quelconque ni aucun engagement, à l'exception du prix de la consultation.

Le chirurgien qui a rencontré la personne concernée, pratique lui même l'intervention chirurgicale, ou l'informe au cours de cette rencontre qu'il n'effectuera pas lui même tout ou partie de cette intervention.

Les actes médicaux ou chirurgicaux non remboursés évoqués dans ce devis ont une finalité thérapeutique en vertu de quoi ils bénéficient d'une exonération de TVA en application de l'article 261-4-1 du code général des impôts.

**Devis établi le :**

**PATIENT**

**Dr Tchakerian :** **signature n°1** : (devis reçu avant l'exécution de la prestation de service)

**signature n° 2** : (devis accepté après réflexion en manuscrit)

